

FNE LR  
18, rue des hospices 34 090 Montpellier  
coordination.fnelr@gmail.com

LPO Hérault  
15 route de Loupian 34560 Villeveyrac  
herault@lpo.fr

Jean claude Austruy. Groupe rapaces massif central  
34 av. Edouard Alfred Martel -12100- MILLAU  
austruy.jean-claude@wanadoo.fr

à Mr le Préfet de la Région Occitanie

Mr le Préfet de l'Hérault

Mme la Préfète de Lozère, coordinatrice de la  
gestion du bien UNESCO « Causses et  
Cévennes »

Mme la Présidente de la Région Occitanie

Le 07 janvier 2018

**Objet : projet ENR du Cros (Larzac) – attitude inadmissible de la société Arkolia**

Madame la Présidente de Région, Messieurs les Préfets,

Depuis plusieurs mois un projet industriel photovoltaïque et de méthanation de grande envergure (près de 400ha), situé sur la commune du Cros, communauté de communes du Lodévois et Larzac (34700 Lodève) est présenté aux pouvoirs publics (collectivités et services de l'état).(PJ 1)

La société Arkolia Energies basée à Mudaison (34120), maître d'œuvre de ce projet, démarche depuis janvier 2018, dans une totale opacité, les autorités locales et régionales à qui elle a, lors des présentations de son projet, demandé la plus grande discrétion, dans l'espoir d'obtenir un soutien fort de celles-ci, pour pouvoir ainsi rapidement surmonter les obstacles réglementaires et citoyens à ses investissements.

Courant octobre nous avons découvert que les documents présentés par la société Arkolia aux autorités locales et régionales affichaient de façon totalement mensongère le soutien (formulations et présence du logo officiel) de la plus importante association nationale de protection des oiseaux.

La LPO Hérault a démenti par communiqué de presse (<https://herault.lpo.fr/communique-de-presse-n14-lpo-herault-denonce-instrumentalisation-lamenagement-territoire/>), être en quoi que ce soit associée à ce projet industriel qui est contraire à sa philosophie d'action. Dans ces mêmes documents de présentation du projet, Arkolia se prévaut d'une délibération communautaire favorable, ce que la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, interrogée par la voix de plusieurs des élus du bureau du Conseil Communautaire, dément formellement : il n'y a eu à ce jour aucun

vote par le conseil communautaire concernant ce projet.

Nous tenons à dénoncer vivement les méthodes manipulatrices de cette entreprise pour s'assurer le soutien des pouvoirs publics dans un contexte particulier ou peuvent se contredire les enjeux de transition énergétique, de préservation de la biodiversité, de préservation des terres agricoles ou d'artificialisation des sols.

Les méthodes employées par des acteurs économiques puissants, dans le dos des acteurs locaux, en amont de toute démarche réglementaire, mettent en évidence le déséquilibre et la malhonnêteté qui décrédibilisent tous les processus de consultation et d'évaluation ultérieurs.

Nous vous demandons instamment de protester auprès de cette entreprise quant aux manœuvres malhonnêtes qu'elle emploie et de nous informer en retour de l'état d'avancement de ce projet qui, à notre sens, porterait gravement atteinte à un espace naturel précieux, inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sur un territoire à vocation pastorale, au sein d'un site Natura 2000.

Recevez Madame la Présidente, Mesdames messieurs les Préfets, l'expression de nos sincères considérations.

Signataires

Le Président de FNE Languedoc-Roussillon	Le Président de la LPO Hérault	M. le représentant du Groupe d'Etude des Rapaces du sud du Massif Central
Simon Popy	Pierre Maigre	Jean Claude Austruy

PJ : extraits du document de présentation du projet par Arkolia

Copies : Mr le président de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac

Mr le président du Conseil départemental de l'Hérault

Mme la vice présidente en charge de la Transition écologique et énergétique, de la biodiversité, de l'économie circulaire et des déchets